

Jean-Marie Le Pen relaxé parce qu'il y a des immigrés devenus français !!!

écrit par Christine Tasin | 14 décembre 2019

«Les personnes immigrées» ou «d'origine immigrée» visées par Jean-Marie Le Pen, «en l'absence d'aucun autre élément permettant de caractériser une communauté déterminée, ne constituent pas un groupe [...], ces personnes pouvant être françaises et n'ayant donc pas pour point commun leur non-appartenance à la nation française», a-t-il été jugé.

Il avait dit en 2009 (jugé 10 ans après !!! ???) *“90 % des faits divers ont à leur origine soit un immigré soit une personne d'origine immigrée”*.

Le tribunal ne s'est pas prononcé sur le chiffre de 90%, il n'a pas parlé d'incitation à la haine, il a statué sur le fait que les immigrés et personnes d'origine immigrée ne constituent pas un groupe, puisqu'il y a des immigrés français ... et a donc relaxé Jean-Marie Le Pen. Etonnant...

Champion des [condamnations](#), Jean-Marie Le Pen a été relaxé vendredi par le tribunal correctionnel de Paris. L'ancien président du Front national était poursuivi pour avoir dit en 2009 que « 90 % des faits divers ont à leur origine soit un immigré soit une personne d'origine immigrée ».

Le tribun de l'extrême droite, coutumier des déclarations

polémiques et des poursuites, était accusé de diffamation par l'association SOS Racisme pour ces propos tenus le 20 août 2009 sur RTL.

Lors du procès début octobre, la représentante du parquet avait soutenu la position de l'association, en réclamant 150 jours-amendes à 20 euros -soit 3000 euros d'amende- à l'encontre de Jean-Marie Le Pen. « L'infraction n'est pas constituée », a au contraire estimé le tribunal, qui a débouté SOS Racisme de ses demandes de dommages et intérêts.

« Les personnes immigrées ou *d'origine immigrée* » visées par Jean-Marie Le Pen, « en l'absence d'aucun autre élément permettant de caractériser une communauté déterminée, ne constituent pas un groupe [...], ces personnes pouvant être françaises et n'ayant donc pas pour point commun leur non-appartenance à la nation française », a-t-il jugé.

L'association avait dénoncé un « amalgame »

Lors de l'audience, l'avocate de SOS Racisme avait dénoncé un « amalgame » entre immigration et délinquance, en rappelant que le chiffre de 90 % ne pouvait pas exister, les statistiques ethniques étant interdites en France.

« *La proportion est peut-être un peu excessive mais c'est ce qui me saute aux yeux quand je regarde les pages Faits divers* », avait commenté de son côté l'ancien président du Front national, âgé de 91 ans, et qui fut député européen de 2004 à 2019.

[...]

<http://www.leparisien.fr/politique/il-avait-un-lien-entre-faits-divers-et-immigres-jean-marie-le-pen-relaxe-13-12-2019-8216877.php>

.

Ah la loi Pleven et ses enclaves de mouche !

Si vous dites "tous les musulmans", condamné !

Si vous dites du mal (fût-ce vrai) de "tous les Soudanais, tous les Pakistanais, tous les Chinois, tous les homos, toutes les femmes, tous les handicapés..." vous êtes condamné.

Mais si vous dites "tous les immigrés", le juge considère que vous en avez le droit parce qu'il ne connaît pas le groupe ethnique ou la minorité caractérisée "les immigrés"... tout simplement parce que les immigrés ou descendants d'immigrés peuvent être français !

«Les personnes immigrées» ou «d'origine immigrée» visées par Jean-Marie Le Pen, «en l'absence d'aucun autre élément permettant de caractériser une communauté déterminée, ne constituent pas un groupe [...], ces personnes pouvant être françaises et n'ayant donc pas pour point commun leur non-appartenance à la nation française», a-t-il été jugé.

<https://francais.rt.com/france/69120-jean-marie-pen-a-ete-acquitte-propos-liant-faits-divers-immigres>

.

Quel paradoxe ! C'est parce que nombre d'immigrés et/ou descendants d'immigrés ont été naturalisés ou bien sont nés en France qu'on peut dire que ce sont des délinquants...

Ben oui, telle est la justice kafkaïenne qui sévit en France. Si je dis 90% des délinquants sont français, je n'ai aucun problème... Si je dis 90% des délinquants sont Algériens

(ou musulmans, ou bouddhistes etc) je suis condamnée pour incitation à la haine !

Si je dis "tous les Français sont des délinquants", j'en ai le droit... Ou comment mieux démontrer que la loi Pleven ne protège que les étrangers, que les minorités et surtout pas les Français.

Nous avons fait une QPC (question prioritaire de constitutionnalité sur ce sujet lors de l'un de mes procès), arguant que la loi Pleven était inconstitutionnelle puisqu'elle établissait une inégalité flagrante entre les habitants de notre pays... La QPC a été refusée, bien entendu.

<https://resistancerepublicaine.com/2017/11/27/avec-la-loi-pleven-la-republique-laique-et-profane-protege-les-croyants-aux-depens-des-athees/>

.

Faut suivre !

Quant au fond, Jean-Marie Le Pen avait reconnu avoir peut-être un peu exagéré le chiffre de 90% mais avait expliqué qu'il avait parlé au vu des faits-divers...

Effectivement, si on regarde les chiffres de la délinquance, si on se fie au nombre de repas halal servis pour le ramadan, si on se fie aux chiffres avancés par Jack Lang (les statistiques ethniques sont interdites pour le commun des mortels et pour Robert Ménard, par pour Jack Lang), on aurait entre 70 et 80 % de musulmans en prison, dont forcément un grand nombre sont soit immigrés soit d'origine immigrée...

<https://faitdiversfrance.wordpress.com>

.

Nous l'avons souvent dit ou écrit, et jusqu'à présent personne ne nous a traînés au tribunal pour cela bien que les statistiques ethniques soient interdites....